

2 février 2012
Communiqué de presse

La Guilde des scénaristes et l'Amapa signent un accord pour la médiation des conflits entre auteurs

La Guilde française des scénaristes, syndicat chargé de défendre les intérêts artistiques, contractuels et financiers des scénaristes, et **l'Amapa**, association de médiation et d'arbitrage des professionnels de l'audiovisuel, ont signé, ce lundi 30 janvier, **une convention de partenariat visant à résoudre, par la médiation, les conflits entre auteurs** portant sur la phase d'écriture et de développement des projets audiovisuels et cinématographiques.

L'Amapa a pour objectif initial de faciliter, en toute indépendance, le règlement des conflits individuels entre auteurs et producteurs avant qu'ils ne débouchent sur un litige judiciaire et ne pénalisent leur image ou leur carrière. Outre la Guilde, elle compte parmi ses adhérents d'autres structures syndicales, ainsi que plusieurs sociétés de gestion collective des droits.

La Guilde se réjouit de l'extension des activités de l'Amapa à la médiation entre auteurs. Les affaires de contrefaçon récemment médiatisées démontrent la nécessité de pouvoir résoudre des conflits en amont de procédures judiciaires lourdes et coûteuses. Cette procédure destinée aux seuls scénaristes professionnels nécessite que ceux-ci s'adressent préalablement à la Guilde. En revanche, ce partenariat ne leur impose pas d'être adhérents du syndicat.

L'Amapa est présidée par Anne Landois.
La Guilde est présidée par Jean-André Yerlès.

Plus d'informations à :
contact@guiledesscénaristes.org
contact@lamapa.org